



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-101

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2021

Sommaire

01_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Ain / Direction

01-2021-07-20-00002 - Arrêté de désignation des représentants de l'administration siégeant à la commission départementale de réforme hospitalière (2 pages)

Page 3

01_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Ain

01-2021-07-20-00002

Arrêté de désignation des représentants de
l'administration siégeant à la commission
départementale de réforme hospitalière

ARRETÉ
**de désignation des représentants de l'administration siégeant
à la commission départementale de réforme hospitalière**

**La préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la santé publique;

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la fonction publique;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière modifiée par la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière;

Vu la circulaire n°2003-289 du 18 juin 2003 relative à la composition des commissions administratives paritaires locales et départementales, modifiée par la circulaire n°2003-536 du 24 novembre 2003 relative à la composition et à la constitution des commissions administratives paritaires locales et départementales;

Vu le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2015 désignant les représentants de l'administration siégeant à la commission de réforme hospitalière;

Vu les propositions des conseils de surveillance des établissements médicaux du département de l'Ain;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 30 octobre 2015 est abrogé.

Article 2 : ont été désignés par tirage au sort, afin de représenter les centres hospitaliers et les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes, au sein de la commission départementale de réforme hospitalière, au titre de représentants de l'administration :

<i>Membres titulaires</i>	
Mme Emily UNIA 1481 Moulin – Mairie 01190 Sainte Bénigne	M. Laurent HARMEL Mairie 01100 Oyonnax
<i>Membres suppléants</i>	
M. Daniel MESPLES 15 rue Emile Zola 01100 Bellignat	M. Daniel DALLERY Mairie 403 rue Claires Fontaines 01150 Saint Vulbas

Article 3 : Le mandat des représentants de l'administration figurant à l'article 2 prendre fin à l'expiration du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Article 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution de ce présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé aux établissements publics et aux représentants ci-dessus désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg en Bresse, le 20 juillet 2021

Pour la préfète,
La directrice départementale adjointe de
l'emploi, du travail et des solidarités,

Signé : Audrey CHAHINE